DESTINATAIRES : Tous les médecins et tous les gestionnaires du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 3 juin 2020

OBJET : Couvre-visages et autocollants de véhicules

Le contexte actuel de pandémie représente des défis constants pour toutes vos équipes. Afin de souligner l'excellence des efforts de vos employés, des couvre-visages en tissu lavable et des autocollants (**voir image ci-dessous**) seront disponibles en commande pour les employés. Chaque employé pourra apposer l'autocollant, disponible en quantités limitées, sur la lunette arrière de son véhicule, tandis que les couvre-visages pourront être portés dans les lieux publics ou ceux pour lesquels la distanciation sociale de deux mètres est plus difficile à respecter.

Pour commander vos couvre-visages et vos autocollants, vous devez formuler votre demande par courriel auprès de madame Sylvie Ferland (sylvie_ferland_reg12@ssss.gouv.qc.ca) **avant le mardi 30 juin**, en précisant :

- Direction
- Nom du gestionnaire
- Numéro de l'unité administrative
- Nom du programme-service
- Lieu de livraison : nom et adresse de l'installation et numéro de local
- Nom de la personne qui doit recevoir l'envoi
- Nombre de couvre-visages
- Nombre d'autocollants

…2

Il faudra prévoir un délai minimal de 48 heures pour recevoir votre marchandise sur votre unité, et ce, par le biais des routes de transport régulières.

Prenez note que le couvre-visage n'est pas conçu pour se substituer aux masques de procédure, ni aux masques à cartouches P100 ou aux N95, et est **réservé à l'usage personnel de chaque employé.**

Pour plus d'information sur l'usage des couvre-visages en tissu lavable, référez-vous à la section Port du couvre-visage dans les lieux publics du ministère de la Santé et des Services sociaux ou consultez les directives en annexe.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle

Le Service des communications et des relations publiques

p. j. Port du couvre-visage dans les lieux publics